

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Patrick BORE - Frédéric COLLART - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 010-258/14/BC

■ Participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI) à Paris et approbation d'une convention.

DPEATSV 14/11562/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion.

Parmi ces actions, la présence dans des salons professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire et de montrer les réalisations et les projets en cours sur les 18 communes membres. La présence de la Communauté urbaine permet également de générer des contacts avec des promoteurs, des investisseurs ou des utilisateurs qui développeront leurs projets sur notre territoire.

La treizième édition du SIMI, salon de l'immobilier d'entreprise, qui se déroulera à Paris, au Palais des Congrès, du 3 au 5 décembre 2014 est une excellente occasion pour atteindre ces objectifs. Le SIMI est le salon de l'immobilier d'entreprise dédié au marché français. Il rassemble pendant 3 jours, au cœur de Paris, tous les acteurs du secteur de l'immobilier : immobilier de bureau, immobilier logistique et

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

d'activités, immobilier commercial et industriel.

Avec près de 25 000 visiteurs (+3,5% vs 2012) et 450 exposants, le SIMI confirme qu'il est devenu un rendez-vous incontournable pour les professionnels de ce secteur.

Dans un contexte économique tendu et un marché sans visibilité, l'édition 2013 du SIMI a confirmé son caractère tonique et fédérateur en rassemblant l'ensemble de la communauté des investisseurs, des collectivités locales et de l'industrie immobilière.

Marseille Provence Métropole, en lien avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, participe depuis maintenant 7 ans à cet événement.

L'édition 2013 a été pour les deux institutions l'occasion d'entretenir et de nouer de nouveaux contacts en vue d'opérations futures, d'analyser le marché pour les projets à venir et enfin de promouvoir les projets fonciers et immobiliers de la métropole.

Afin d'assurer au mieux la promotion de l'ensemble des projets de notre territoire, la Communauté urbaine MPM sera à nouveau, cette année, le maître d'ouvrage de la participation à l'édition 2014 du SIMI. Ceci s'inscrit dans la dynamique et dans la logique engagée lors du MIPIM 2012 et du SIMI 2013, où la Communauté urbaine a assuré la maîtrise d'ouvrage des opérations de promotion économique du territoire et coordonné l'action des partenaires (Euroméditerranée, Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, Port de Marseille-Fos, Ville de Marseille et Provence Promotion) dans ce dispositif sous la signature commune « Marseille Métropole ».

Pour ce faire, la Communauté urbaine disposera d'un stand de 37,54 m². Les thématiques suivantes y seront mises en avant : une aire métropolitaine attractive, 10 projets structurants représentant 55 mds d'investissement, Euroméditerranée, le Port de Marseille-Fos, ainsi que les zones d'activités de la métropole.

Le montant global prévisionnel de l'opération est fixé à 65 000 euros et se répartit de la façon suivante :

Dépenses		Recettes		
Location du stand	27 000,00	EPAEM	32 500,00	50%
Aménagement du stand	38 000,00	Marseille Provence Métropole	32 500,00	50%
TOTAL	65 000, 00	TOTAL	65 000,00	100%

En sa qualité de maître d'ouvrage, la Communauté urbaine fera l'avance de la totalité des dépenses et Euroméditerranée versera à cette dernière sa participation financière sur appel de fonds.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la participation de la Communauté urbaine au SIMI 2014.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004/-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le SIMI est le rendez-vous annuel des acteurs français de l'immobilier,
- L'intérêt pour la Communauté urbaine de promouvoir ses projets et ses réalisations dans ce type d'événement,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au salon de l'immobilier d'entreprise à Paris du 3 au 5 décembre 2014, ainsi que le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par MPM.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Etablissement public Euroméditerranée

Article 3 :

Est approuvé le paiement de la location du stand auprès de la société Groupe Moniteur, organisateur du salon.

Article 4 :

Le montant prévisionnel de l'opération est de 65 000 euros. Ce montant sera pris en charge par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. La contribution financière de l'Etablissement public Euroméditerranée viendra en déduction de ce montant global sous forme du versement d'une participation financière à la Communauté urbaine, par le biais d'un appel de fonds.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : - Fonction : 090 - Nature 6233 « foires et expositions » - Sous-Politique : A 710

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014